Nations Unies S/PV.6481



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6481e séance

Mardi 15 février 2011, à 10 heures
New York

Président :	Mme Viotti	(Brésil)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	Mme Čolaković
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

11-23403 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Audronius Ažubalis, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Ažubalis.

M. Ažubalis (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je prends la parole devant le Conseil de sécurité en qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Avec ses 56 États participants s'étendant sur les régions euro-atlantique et eurasienne, l'OSCE est la plus importante organisation régionale au monde au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous apprécions hautement la coopération étroite qui nous lie à l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Sommet de l'OSCE, tenu à Astana l'année dernière, a défini l'orientation stratégique de l'Organisation. À Astana, les chefs d'État et de gouvernement de l'OSCE ont renouvelé leur engagement en faveur d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasienne libre, démocratique, commune et indivisible, fondée sur des principes fixés d'un commun accord, une volonté partagée et des objectifs communs. Ce message a été repris par le Secrétaire général de l'ONU qui a parlé avec éloquence, lors du Sommet, des principes fondamentaux et des valeurs communes sur lesquels sont fondées les deux organisations, et a appelé à une coopération plus étroite en vue d'étendre la paix, de promouvoir les droits de l'homme, de réaliser le développement durable et d'édifier un monde plus sûr. La présidence lituanienne de l'OSCE s'efforcera d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs.

Je voudrais maintenant parler des priorités de notre présidence, au nombre desquelles figurent la réalisation de progrès tangibles dans le règlement des conflits prolongés; une meilleure application des engagements pris en matière de liberté des médias; un renforcement de l'action de l'OSCE face aux menaces transnationales, notamment celles qui émanent de régions situées hors de l'OSCE; un accroissement du rôle de l'OSCE dans le domaine de la sécurité énergétique; et, enfin, la promotion de la tolérance par l'éducation dans l'ensemble de la zone de l'OSCE.

Je voudrais maintenant aborder quelques-unes des questions essentielles de cette année. S'agissant des conflits prolongés, j'ai accordé en tant que Président en exercice une priorité importante aux progrès à réaliser dans le règlement de ces conflits, dans le plein respect des normes et principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que dans l'Acte final d'Helsinki. Nous continuerons de promouvoir une participative active de l'OSCE au processus politique visant à régler le conflit de Transnistrie dans le respect total de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldova. Lorsque je me suis rendu récemment à Chisinau et Tiraspol, j'ai rencontré les dirigeants politiques des deux rives du Dniestr pour discuter du processus de règlement. Je reste prudemment optimiste – particulièrement après mes dernières consultations avec mes homologues à Moscou, Kiev, Berlin et Bruxelles – quant à la possibilité de reprendre cette année les négociations officielles dans le cadre de la formule cinq plus deux.

L'OSCE continuera de jouer un rôle clef dans la recherche d'un règlement du conflit au Haut-Karabakh par le biais d'un engagement plus ferme au niveau des coprésidents du Groupe de Minsk. Nous invitons les parties au conflit et les autres États participants de l'OSCE à examiner les différentes options possibles concernant les mesures à prendre pour renforcer la confiance et intensifier les activités de surveillance de l'OSCE, dans le cadre en particulier de la recrudescence des tensions sur le terrain.

La présidence reste attachée à un engagement actif de l'OSCE dans le cadre des discussions internationales de Genève afin de réduire les tensions et de rétablir la confiance entre les communautés touchées. Le cadre de Genève est une instance unique au sens où trois acteurs internationaux majeurs – l'Union européenne, l'OSCE et l'ONU – outre les États-Unis et la Russie, travaillent en collaboration étroite pour assurer la sécurité et la stabilité dans la région. La pleine participation d'un représentant de

l'ONU est extrêmement importante si l'on veut que ce processus soit couronné de succès. Par conséquent, il est de la plus haute importance que l'on parvienne ici à New York à un accord à long terme permettant d'assurer une représentation ininterrompue des Nations Unies aux pourparlers de Genève. Nous engagerons tous les participants à tirer pleinement profit du cadre de Genève pour mettre au point des mesures visant à améliorer la sécurité et à atténuer les besoins humanitaires. Nous œuvrerons aux côtés des États participants à trouver les moyens de renforcer les activités de l'OSCE sur le terrain, notamment par le biais d'une présence concrète de l'OSCE.

Je mets, en tant que Président, la liberté des médias en général et la sécurité des journalistes en particulier au sommet de mes priorités pour 2011. En tant qu'ancien journaliste, je sais bien à quel point il est important de pouvoir travailler dans un climat exempt d'intimidation. En collaboration avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, nous organiserons, à Vilnius en juin, une conférence sur la sécurité des journalistes. J'espère que l'ONU participera activement à cet événement.

Il est, selon moi, décevant de constater que les normes de l'OSCE, notamment celles relatives aux médias et aux élections, n'ont pas été respectées pendant la récente élection présidentielle au Bélarus, en décembre dernier. La présidence regrette également la décision du Gouvernement bélarussien de fermer le bureau de l'OSCE à Minsk. Ce bureau a apporté une aide précieuse au Bélarus, à son peuple et à son gouvernement, en faveur du renforcement des institutions, de la consolidation de l'état de droit et de l'amélioration des relations entre le Gouvernement et la société civile, conformément aux principes et aux engagements de l'OSCE. De notre point de vue, ce travail n'est pas terminé. Nous poursuivons nos consultations avec les autorités bélarussiennes pour envisager comment l'OSCE peut continuer d'appuyer le Gouvernement et le peuple bélarussiens.

Pendant la présidence lituanienne, nous nous efforcerons d'encourager et de promouvoir la mise en place de programmes visant à favoriser l'apprentissage de la tolérance et à lutter contre les crimes motivés par la haine et toutes les formes de discrimination.

Les crises et les conflits survenus ces dernières années dans la région de l'OSCE ont montré qu'il fallait de toute urgence renforcer les capacités de notre organisation d'intervenir efficacement tout au long du cycle des conflits. L'OSCE intervient de différentes façons, notamment grâce à sa présence sur le terrain, au travail de son secrétariat basé à Vienne et aux activités de ses trois institutions spécialisées. Nous devons signaler dès leur apparition les problèmes naissants. Malgré des progrès ces dernières années, certaines zones de l'OSCE demeurent vulnérables, notamment dans le Caucase, l'Europe du Sud-Est et l'Asie centrale.

Une alerte rapide doit être suivie d'une action rapide. C'est pour cette raison que nous avons réagi rapidement à ce qui s'est passé récemment en Albanie. En étroite coordination avec l'Union européenne et d'autres parties concernées, nous avons entamé un dialogue assidu avec le Gouvernement et les dirigeants de l'opposition. Nous allons continuer, à la faveur de notre présence sur le terrain et en coopération avec nos partenaires internationaux, à suivre de près la situation et à apporter notre aide là où nous le pouvons. Je suis convaincu que nos efforts contribueront à réduire les tensions dans ce pays.

L'année dernière, la communauté de l'OSCE a dû faire face à une crise dans la vallée du Ferghāna. La situation s'est calmée dans une certaine mesure, mais des tensions persistent. L'Initiative pour la sécurité publique de l'OSCE, élaborée avec le Kirghizistan, est une mesure internationale clef pour lutter contre la violence dans cet État fragile. En ce moment même, le personnel de l'OSCE est en train d'être déployé dans le sud du Kirghizistan. Cette initiative aidera les autorités kirghizes à régler les problèmes de sécurité apparus dans le pays à la suite des événements de juin. Nous sommes prêts à coopérer avec l'ONU pour créer une synergie optimale entre nos efforts.

J'en viens maintenant à la coopération de l'OSCE avec l'ONU. Le Kosovo est un exemple de coopération fructueuse de longue date entre l'OSCE et l'ONU sur le terrain. La Mission de l'OSCE au Kosovo continue de s'acquitter de son mandat, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, et est un pilier à part entière pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. La présidence lituanienne entend veiller à ce que la Mission de l'OSCE au Kosovo continue de jouer le rôle qui lui a été confié, à savoir œuvrer à la sécurité et au bien-être de toutes les communautés au Kosovo. La présidence partage les préoccupations de l'ONU quant aux informations faisant état d'un trafic d'organes au Kosovo pendant les années 90 et appuie l'appel lancé

pour qu'une enquête indépendante soit menée afin d'élucider les faits.

Dans le prolongement de la résolution 64/298 sur le Kosovo adoptée par l'Assemblée générale en septembre à l'initiative de la Serbie et de l'Union européenne, le dialogue entre Belgrade et Pristina offre une possibilité concrète de progresser sur des questions d'intérêt mutuel et d'améliorer la vie des citoyens ordinaires. L'OSCE est prête à contribuer à ce processus dans les domaines où elle est compétente. À Astana, les États participants de l'OSCE ont convenu que, face aux nouvelles menaces telles que le terrorisme, la criminalité organisée et la prolifération des armes de destruction massive, il fallait parvenir à une plus grande unité de vues et d'action.

Consciente du rôle moteur joué par l'ONU dans la lutte contre le terrorisme, la présidence lituanienne est résolument déterminée à coopérer de manière fructueuse avec les organes de l'ONU pour promouvoir un cadre juridique universel de lutte contre le terrorisme. Au Sommet d'Astana, le Secrétaire général a demandé à l'OSCE de se joindre à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. En collaboration avec les États participants, la présidence facilitera la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

Nous comptons également renforcer notre action contre le crime organisé. En tant qu'accord régional au sens de la Charte des Nations Unies, nous pouvons faire davantage pour aider les États à mettre en œuvre la Convention de Palerme et ses trois Protocoles. Nous allons également chercher les moyens de renforcer les capacités des États participants pour qu'ils puissent répondre aux nouveaux défis, telle la cybercriminalité. Dans cette perspective, nous comptons, pendant notre présidence, organiser une conférence de l'OSCE sur cette question. La participation active de l'ONU à cet événement serait extrêmement précieuse et très appréciée.

Sur la base de sa propre expérience dans la région de la Baltique, la Lituanie est fermement convaincue de l'utilité de la coopération régionale et sous-régionale. Nous pensons que la coopération à ce niveau est un outil permettant de promouvoir une sécurité et une stabilité authentiques, de régler les conflits et de réaliser un développement économique durable. En ce monde interdépendant, nous devons prêter une attention particulière à la coopération entre l'OSCE et les régions avoisinantes.

Dans cet esprit, la présidence lituanienne va œuvrer en faveur d'un appui redoublé aux efforts internationaux déployés sous les auspices de l'ONU pour stabiliser l'Afghanistan, qui est un partenaire de coopération de l'OSCE. Notre principal objectif sera de lutter contre les menaces transnationales en provenance de ce territoire. Nous mettrons en œuvre des projets concrets, en étroite coopération et coordination avec les autorités afghanes, les États participants de l'OSCE issus d'Asie centrale, l'ONU et d'autres organismes et acteurs internationaux présents dans la région.

L'expérience de l'OSCE pourrait également servir d'exemple pour d'autres régions du monde, notamment parmi nos partenaires de coopération en Asie et en Méditerranée. Nous sommes prêts à faire profiter de notre expérience et de notre savoir-faire partout où ils sont utiles, par exemple au Moyen-Orient ou dans la péninsule coréenne. Il y a 20 ans, l'OSCE a joué un rôle clef dans la gestion de la transition en Europe de l'Est. En ces temps de changements profonds en Tunisie et en Égypte, les instruments, les principes et les institutions de l'OSCE pourraient servir de modèle à d'autres.

Nous continuerons de mettre la riche expérience de l'OSCE dans le domaine de la sécurité transversale à la disposition d'autres organisations régionales, telles que l'Union africaine, la Ligue des États arabes, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des États américains.

Je remercie les membres du Conseil de sécurité de leur attention.

Nous attendons avec intérêt une coopération concrète et permanente entre l'OSCE et l'ONU. Plus l'OSCE sera efficace pour promouvoir la sécurité et la coopération en Europe, plus le Conseil aura de temps à consacrer à d'autres problèmes dans d'autres régions du monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. le Ministre Ažubalis de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M[me] DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre des affaires étrangères,

M. Ažubalis, et le remercie de l'exposé fort détaillé qu'il nous a présenté aujourd'hui.

En tant que membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les États-Unis s'engagent à œuvrer aux côtés des autres États participants et du secrétariat de l'OSCE pour faire progresser le travail de l'Organisation dans trois domaines de compétence, à savoir les dimensions politico-militaire, économico-environnementale et humaine. L'approche globale de l'OSCE à l'égard de la sécurité et l'accent mis dans la pratique sur ces trois volets font d'elle un partenaire précieux de l'ONU s'agissant de relever les défis de la sécurité mondiale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région de l'OSCE. Je tiens à souligner quatre domaines où la coopération de l'OSCE serait un avantage pour l'ONU.

Premièrement, au débat du mois de janvier (voir S/PV.6472) sur la consolidation de la paix après les conflits et lors du débat de la semaine dernière (voir S/PV.6479) sur la sécurité et le développement, le Conseil a noté que la viabilité du processus de paix repose souvent sur le renforcement des institutions nationales clefs pendant la période qui suit immédiatement les conflits. Ceci est particulièrement essentiel dans les domaines de l'état de droit et de la sécurité. L'OSCE a été un partenaire indispensable de l'ONU à cet égard.

Dans les Balkans, l'OSCE, qui est l'un des piliers de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, a joué un rôle majeur pour aider à édifier et conseiller les institutions kosovares à partir de rien. Nous saluons le travail de l'OSCE avec le Gouvernement kosovar pour accroître la transparence du Gouvernement et la bonne gouvernance, en particulier au niveau local.

Je voudrais également noter les contributions de l'OSCE aux efforts déployés par la communauté internationale afin d'aider à stabiliser l'Afghanistan, notamment s'agissant d'aider le peuple afghan à renforcer la sécurité aux frontières, à lutter contre le trafic de drogue et à promouvoir le développement.

Les femmes doivent participer de manière équitable à la consolidation de la paix et à la prise de décisions après les conflits dans leur communauté. Les États-Unis appuient un accroissement des efforts de l'OSCE en vue de renforcer l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes et le problème de la violence sexiste dans le secteur de la sécurité, et d'encourager davantage d'États participants à exécuter leurs plans d'action nationaux.

Puisque l'ONU cherche des moyens de rendre sa réaction civile plus efficace dans les situations d'après conflit, nous devons examiner s'il n'existe pas des moyens de tirer meilleur parti du savoir-faire existant en matière de renforcement des capacités que possèdent des organisations comme l'OSCE.

Deuxièmement, les États-Unis saluent le rôle de prévention et de règlement des conflits joué par le Président en exercice et l'Organisation dans son ensemble. Nous apprécions la coprésidence de l'OSCE, de l'ONU et de l'Union européenne lors des discussions de Genève qui ont réuni la Géorgie, la Russie et des représentants des autorités de facto d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. La facilitation par l'OSCE du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention pour l'Ossétie du Sud est importante pour ce qui est de traiter les problèmes humanitaires et de sécurité actuels sur le terrain. Nous exhortons les participants à se réunir régulièrement afin d'examiner les questions pratiques et de renforcer les mesures de confiance. Les États-Unis sont favorables au rétablissement d'une présence de l'OSCE dans toute la Géorgie, et de la poursuite des visites en Géorgie de son Représentant spécial sur les conflits prolongés. Nous notons également la réponse rapide de l'OSCE à la suite des violences de l'année dernière au Kirghizistan, et les efforts récemment entrepris par l'initiative de sécurité communautaire de l'OSCE pour aider la police kirghize à réduire les tensions et à assurer la sécurité de toutes les communautés du Kirghizistan. Ces efforts ont permis de prévenir de nouvelles violences et de contribuer à une stabilité à long terme.

Troisièmement, nous ne pouvons pas dissocier la dimension humaine de la paix et de la sécurité. Une véritable sécurité dans la zone de l'OSCE ne peut être instaurée qu'avec la pleine mise en œuvre par les États participants des engagements de l'OSCE de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Pour atteindre cet objectif, nous nous félicitons particulièrement de l'accent mis par le Président en exercice sur les avancées en matière de liberté des médias et de liberté d'expression, en particulier s'agissant des nouveaux médias et des technologies numériques.

Enfin, nous saluons l'accent mis par le Président en exercice sur le renforcement des efforts visant à

contrer les menaces transnationales, notamment en encourageant la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité visant à combattre le terrorisme et la prolifération. Le renforcement de notre sécurité commune implique de neutraliser non seulement les nouvelles menaces transnationales non conventionnelles comme le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, mais aussi la criminalité organisée et les trafics illicites en tous genres.

Les États-Unis encouragent et se félicitent des efforts de l'OSCE pour renforcer sa coopération régionale, sous-régionale et internationale. À cet égard, nous attendons avec espoir une plus grande coopération entre l'OSCE et l'ONU.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République de Lituanie, M. Ažubalis, aujourd'hui au Conseil. Je le remercie beaucoup de son exposé.

Le Royaume-Uni se félicite de l'accession de M. Ažubalis au poste de Président en exercice de l'OSCE en 2011. Nous appuyons pleinement le programme de travail qu'il nous a indiqué ce matin. En particulier, nous nous félicitons qu'il ait choisi comme priorités les droits de l'homme et la bonne gouvernance, outre les questions difficiles de sécurité. La mise en œuvre de son programme de travail ne sera pas une tâche facile. Les membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) doivent œuvrer collectivement et vigoureusement afin de relever les nombreux défis que nous rencontrerons dans les années à venir. La Déclaration commémorative publiée lors du Sommet de l'OSCE à Astana en décembre dernier (voir A/65/668) a réaffirmé avec insistance les principes et engagements de l'OSCE. Leur mise en œuvre nécessitera une coopération étroite avec les organisations internationales, y compris bien entendu l'Organisation des Nations Unies.

Les progrès réalisés dans les conflits prolongés sont difficiles à définir. Il est donc juste que M. Ažubalis en ait fait une priorité. Nous sommes déçus de l'échec du Sommet d'Astana à trouver un langage commun sur les conflits prolongés, notamment en Géorgie. Cela a empêché l'OSCE de se mettre d'accord sur un cadre d'action encore plus ambitieux et détaillé. Le Royaume-Uni se réjouit du rôle que M. Ažubalis a déjà joué pour tenter de faire progresser le dialogue sur le conflit transnistrien, ainsi que de son engagement à poursuivre un règlement dans le Haut-Karabakh.

En Géorgie, l'OSCE a partagé la présidence des pourparlers de Genève avec l'ONU et l'Union européenne. Nous restons convaincus de la nécessité d'une présence de l'OSCE en Géorgie, notamment dans la région de l'Ossétie du Sud. Nous nous félicitons des efforts déployés constamment pour envisager toutes les options à cette fin.

La réponse à la crise au Kirghizistan en avril dernier a été la preuve de l'efficacité de la coopération entre l'OSCE, l'Union européenne et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Ces trois organes ont œuvré de concert à résoudre la situation et à restaurer la paix et la stabilité.

Le développement et le renforcement des institutions clefs et de la société civile sont essentiels au règlement durable des conflits. Les opérations de terrain de l'OSCE mènent des activités vitales dans ces domaines. Nous regrettons donc que le bureau de Minsk ferme. Son mandat demeure pertinent et important. Beaucoup reste à faire pour garantir la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Bélarus. Nous réitérons notre appel au Gouvernement bélarussien pour qu'il reconsidère sa position.

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont un élément essentiel de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité. Cela comprend la liberté des médias. Trop de journalistes dans plusieurs pays de l'OSCE travaillent sous la menace de violences, voire de mort. L'OSCE doit prendre des mesures concrètes pour garantir leur protection, notamment en prenant en compte les nouvelles formes de médias en cette ère du numérique.

Le rôle prestigieux du Président en exercice de l'OSCE s'accompagne d'importantes responsabilités en vue de promouvoir et d'incarner les principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit, sur lesquels l'OSCE se fonde. Le programme de travail qui nous est fixé fait ressortir que M. Ažubalis a une vision claire et pragmatique de la manière de réaliser des avancées dans tous ces domaines. Nous apportons notre total appui aux efforts qu'il déploie pour atteindre ces objectifs.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministres lituanien des affaires étrangères au Conseil ce matin. Je le remercie en outre de son exposé détaillé qui fixe les priorités de la Lituanie en tant que Président en exercice de

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

L'Allemagne partage les priorités du Président et se fera un plaisir de collaborer avec la Lituanie sur les grandes questions auxquelles doit faire face l'OSCE. Je voudrais maintenant faire quelques brèves remarques sur trois aspects.

Premièrement, nous estimons qu'il est nécessaire de progresser dans le règlement des conflits prolongés en Europe de l'Est et en Asie. L'OSCE joue à cet égard un rôle important en tant que facilitatrice. Cependant, nous ne pouvons réussir sans la volonté politique des acteurs concernés sur le terrain. Les différends qui persistent en République de Moldova, en Géorgie, en Arménie et en Azerbaïdjan doivent être réglés par les différents partenaires, et ce, par des voies consensuelles et pacifiques et sur la base du respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités.

L'Allemagne se félicite de la participation active de l'OSCE au processus politique pour régler le conflit transnistrien. Le Président en exercice a déjà mené des consultations utiles avec les parties concernées. La formation récente d'un gouvernement de transition en République de Moldova devrait ouvrir la voie à des progrès. Nous encourageons les parties à entamer des négociations au plus vite selon la formule cinq plus deux.

L'Allemagne se félicite du rôle joué par l'OSCE en vue de régler le conflit du Haut-Karabakh dans le cadre du Groupe de Minsk et convient avec le Président en exercice que le renforcement des activités de suivi de l'OSCE pourrait s'avérer bénéfique.

S'agissant de la Géorgie, nous restons attachés au principe de la présence de l'OSCE dans le cadre du suivi international de la situation. Nous continuons d'appuyer la participation active de l'OSCE aux pourparlers internationaux actuellement en cours à Genève en vue d'apaiser les tensions et d'instaurer la confiance entre les communautés touchées. Nous soulignons par ailleurs l'importance que revêt le bon fonctionnement des deux mécanismes de prévention des incidents. Dans ce contexte, nous préconisons la conclusion rapide d'un accord sur la poursuite du financement des travaux du représentant de l'ONU aux pourparlers de Genève.

Deuxièmement, l'Allemagne tient à exprimer sa préoccupation suite à la fermeture par le Gouvernement bélarussien du bureau de l'OSCE à Minsk. Nous partageons la position du Président lituanien en exercice sur cette question. Le bureau de l'OSCE à Minsk apporte une importante contribution au renforcement des institutions et de l'état de droit au Bélarus et son travail n'est pas terminé. L'Allemagne apprécie les efforts déployés par la présidence lituanienne pour rouvrir le bureau et veiller à ce qu'il puisse poursuivre sa mission.

Troisièmement, je tiens à souligner que l'Allemagne attache une grande importance au maintien d'une coopération étroite entre l'OSCE et l'ONU. La coopération en matière de lutte contre le terrorisme, contre la prolifération des armes de destruction massive et contre le crime organisé sont des exemples importants de domaines où la communauté internationale peut tirer parti d'une coopération et d'un lien étroits entre les deux organisations.

En tant qu'accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE est, entre autres, un instrument clef pour le relèvement après les conflits dans sa région. Nous nous félicitons que la présidence lituanienne envisage d'examiner plus en détail le rôle de l'OSCE en matière de stabilisation, de reconstruction et de consolidation de la paix. Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) pourrait servir de bon point de départ à cette réflexion car il montre de quelle manière les efforts des deux organisations sont complémentaires.

Pour terminer, je tiens à remercier une nouvelle fois le Président en exercice de son exposé et à réitérer le plein appui de l'Allemagne à la présidence lituanienne en exercice de l'OSCE.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Ministre lituanien des affaires étrangères, M. Ažubalis, que nous remercions de son exposé détaillé.

La Fédération de Russie est favorable au renforcement et au développement systématiques de la coopération entre l'ONU, le Conseil de sécurité et les accords régionaux et sous-régionaux, au sein desquels l'OSCE occupe une place importante. Cette coopération doit être solidement ancrée dans la Charte des Nations Unies, en particulier son Chapitre VIII, et tenir dûment compte des avantages comparatifs respectifs de l'Organisation universelle et de ces

mécanismes. Il ne peut y avoir aucun doute quant au fait que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité.

Selon les termes de la déclaration du Sommet de l'OSCE tenu à Astana, la mission fondamentale de l'OSCE est de garantir une sécurité égale et indivisible pour tous ses États membres. À cette fin, le Président russe, Dmitry Medvedev, a lancé une initiative en faveur de la conclusion d'un traité juridiquement contraignant sur la sécurité européenne.

Nous partageons l'analyse faite par le Président en exercice de l'OSCE concernant les pourparlers de Genève sur la sécurité et la stabilité en Transcaucasie, qui sont coprésidés par l'Union européenne, l'OSCE et l'ONU. Ces pourparlers sont un cadre de dialogue essentiel pour l'Abkhazie, la Géorgie et l'Ossétie du Sud. Nous estimons nous aussi que la pleine participation d'un représentant de l'ONU à ces efforts est fondamentale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Secrétaire général a décidé de demander, conformément à la pratique de l'ONU, que l'équipe de M. Turunen soit financée par le budget ordinaire de l'Organisation.

Nous saluons les activités réalisées par la Mission de l'OSCE au Kosovo qui, comme l'a indiqué le Ministre, poursuit la mise en œuvre de son mandat dans le cadre de la résolution 1244 (1999), en étroite coopération avec la Mission des Nations Unies. Nous partageons sa préoccupation quant aux cas de trafic d'organes, et nous appuyons pleinement les appels demandant une enquête indépendante. Nous estimons que la Mission de l'OSCE au Kosovo devrait prêter main forte à cette enquête internationale.

S'agissant du règlement de la situation en Afghanistan, nous considérons que l'OSCE joue un rôle vital dans la lutte contre le commerce illicite de stupéfiants afghans. Le trafic de drogue est clairement reconnu comme une menace à la paix et à la stabilité internationales dans les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, la mise en œuvre du cadre de lutte contre le commerce illicite de stupéfiants et le commerce de précurseurs chimiques de l'OSCE sera un élément important. Le projet de cadre a été présenté par la Russie, en collaboration avec l'Arménie, le Bélarus, les États-Unis d'Amérique, le Kirghizistan, le Tadjikistan et la Turquie.

Nous nous félicitons que le Président en exercice prévoie d'instaurer une coopération avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des États américains. Toutefois, la priorité devrait être de mettre en place une coopération avec les organisations régionales influentes dans les zones qui relèvent directement de l'OSCE, notamment l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation du Traité de sécurité collective et la Communauté économique eurasienne, qui disposent d'une expérience utile et d'un fort potentiel pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité.

Selon nous, il est indispensable d'établir des normes pour toutes les activités menées par l'OSCE si l'on veut garantir l'efficacité de cette organisation à l'avenir et la transformer en une organisation intergouvernementale. Les propositions fondées sur la Charte de l'OSCE que nous avons faites à cet égard sont toujours sur la table et ouvertes à la négociation. Nous espérons que le programme de travail de la présidence lituanienne présenté aujourd'hui par M. Ažubalis nous permettra de surmonter la mentalité de crise qui a régné ces dernières années au sein de l'OSCE et de nous adapter aux réalités actuelles.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à souhaiter la bienvenue au Conseil au Ministre lituanien des affaires étrangères, M. Ažubalis, et à le féliciter de son accession à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous le remercions tout particulièrement de son exposé lucide et éclairant sur les activités et les priorités de l'Organisation pour 2011, et nous lui souhaitons plein succès dans le déroulement de son mandat.

L'OSCE demeure une composante essentielle pour la sécurité européenne. L'importance qu'elle revêt dans l'instauration de relations solides et d'une véritable coopération entre ses 56 États membres a été clairement illustrée par l'exposé que nous venons d'entendre ce matin. Nous constatons avec satisfaction que l'OSCE accomplit des progrès notables en tant qu'organisation régionale, mais également qu'elle renforce sa coopération avec l'ONU en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous saluons la collaboration mise en place entre l'OSCE et le Centre

régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale pour faciliter le règlement pacifique du conflit interethnique survenu en 2010 en République kirghize. Nous nous réjouissons également de la coopération étroite entre l'OSCE et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Le Nigéria se félicite de la haute priorité que le Président en exercice a accordée au règlement des conflits de longue durée dans la région, y compris les pourparlers sur le règlement de la question de la Transnistrie en République de Moldova et les efforts axés sur le règlement des conflits dans le Haut-Karabakh.

Nous saluons également les efforts déployés par l'OSCE pour promouvoir la coopération dans le domaine de la gestion de la sécurité frontalière au Kirghizistan et au Tadjikistan, et le déploiement d'une mission de bons offices afin de désamorcer les tensions politiques en Albanie. Nous croyons que des résultats concrets pourraient voir le jour dans le cadre des débats internationaux de Genève et que l'expérience de l'ONU en appui à la gestion des conflits régionaux sera très utile à ce processus. C'est pourquoi nous appuyons les demandes du Ministre en faveur d'une représentation à part entière de l'ONU aux discussions de Genève.

L'accent mis par M. Ažubalis sur les questions des droits de l'homme, des femmes et de la société civile, de la liberté de la presse et de la promotion de la démocratie inscrites à l'ordre du jour de l'OSCE mérite notre encouragement et, en fait, tout notre appui. Nous formons l'espoir que la conférence de Vilnius sur la liberté de la presse, qui doit se tenir en juin, permettra de traiter véritablement des menaces qui pèsent sur la liberté de la presse et de consolider les progrès en cours de réalisation.

Nous espérons également que le Bélarus et l'OSCE rétabliront leurs relations sur la base d'objectifs communs et de futurs avantages mutuels. Nous croyons que les efforts de l'OSCE pour promouvoir la tolérance au travers de l'éducation et d'accords relatifs à des programmes d'échanges d'étudiants seront le garant d'une harmonie interethnique de longue durée dans l'ensemble de la région.

Par ailleurs, les questions pressantes telles que les tensions en Ossétie du Sud, la liberté de la presse et la sûreté des journalistes et le règlement des différends territoriaux dans la partie méridionale du Caucase constituent pour la présidence lituanienne une occasion exceptionnelle de promouvoir le changement dans la région. Pour réaliser cela, l'OSCE doit également remédier à la stagnation qui prévaut en matière de maîtrise des armements, s'engager vigoureusement en Afghanistan et relever les défis en matière de sécurité énergétique.

Nous partageons la volonté du Ministre de traiter efficacement des menaces transnationales à la paix et à la sécurité internationales telles que la traite des personnes, le trafic de stupéfiants et la sécurité cybernétique. Étant donné que les crimes transnationaux ne s'arrêtent pas aux limites territoriales, la lutte contre ces délits exige une coopération complète. C'est pourquoi nous exhortons l'OSCE à continuer à créer des possibilités de coopération et d'échanges d'information avec des organismes de sécurité nationaux, dont le Comité des services de renseignement et de sécurité africains.

Nous pensons que le mois dernier, lors de la réunion extraordinaire du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne, et aujourd'hui également dans son exposé, M. Ažubalis a expliqué avec force la nécessité de coordonner les activités déployées par l'ONU et les organisations régionales pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale.

Le Nigéria est d'avis que la vision que le Ministre a exposée assure un avenir très prometteur à l'OSCE, une vision qui favorisera la stabilité régionale et la paix et la sécurité internationales. Ce programme est propice aux travaux du Conseil de sécurité et mérite donc notre appui et notre aval. Mais l'OSCE doit renforcer son rôle dans la région. Elle doit conserver son caractère fondamental de forum atlantique le plus inclusif de consultations et d'action conjointe.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je souhaite la bienvenue à M. Ažubalis et le remercie pour son exposé sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales.

Les auteurs de la Charte des Nations Unies ont consacré un chapitre entier – le Chapitre VIII – au rôle des organisations régionales et au maintien de la paix et de la sécurité internationales, preuve que le rôle de l'ONU complète celui des organisations régionales – d'où l'importance de la coopération entre ces organisations, l'objectif étant de tirer profit de leurs forces relatives.

Le Liban salue les efforts déployés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans divers conflits d'Europe et d'Asie pour rétablir la paix. Le rôle de l'OSCE est en corrélation directe avec les conflits qui relèvent de sa compétence, dépendent de sa zone géographique et ont en commun des éléments historiques et culturels.

Tout ceci signifie que l'OSCE a une compréhension particulière des divers événements qui se produisent dans la région et peut envisager diverses façons de régler ces conflits par des moyens pacifiques. Aujourd'hui, l'OSCE comprend 56 États membres qui peuvent apporter leur contribution à la paix et la sécurité à trois niveaux : avant un conflit, par le biais des systèmes d'alerte rapide et de la diplomatie préventive; pendant un conflit en s'efforçant de réduire les tensions et de contenir le conflit afin de le régler par des moyens pacifiques; et après un conflit en participant à la consolidation de la paix.

Le Liban demande à l'OSCE d'accorder une importance particulière à l'état de droit, au respect des droits de l'homme et au dialogue entre les cultures et les religions, tout en appuyant la lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants, la traite des personnes et la prolifération des armes de destruction massive et des armes légères et de petit calibre, car ces efforts ont un impact positif sur la paix et la sécurité internationales.

De plus, le Liban estime qu'il faut renforcer la coopération entre l'OSCE et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, étant donné qu'ils ont des objectifs communs. Il faut également coopérer avec d'autres organisations régionales afin de partager les informations, l'expérience et les capacités, notamment la Ligue des États arabes et l'Union africaine, car ces organisations peuvent apporter des contributions très importantes dans le domaine de la paix et de la sécurité dans le monde arabe et en Afrique. Le Liban appuie tous les efforts visant à renforcer la paix et la sécurité internationales, étant donné que c'est là l'objectif principal de notre organisation.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Ministre des relations extérieures de la Lituanie et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Audronius Ažubalis, pour sa déclaration qui, selon nous, présente des perspectives très intéressantes sur l'avenir de l'OSCE et de sa coopération avec l'ONU.

La Colombie tient à souligner la communauté de principes et d'objectifs entre les deux organisations. Nous partageons la même vision sur le caractère fondamental de la liberté, de la démocratie et du respect des droits de l'homme dans les efforts déployés pour maintenir la sécurité.

En même temps, nous croyons que la sécurité, première des priorités du Gouvernement colombien, est l'une des conditions nécessaires à la consolidation de l'état de droit, à la paix et à la prévention des conflits. Nous considérons la sécurité comme une condition préalable au plein exercice des libertés civiles, au développement durable et à la réalisation de la prospérité sociale, conformément aux préceptes démocratiques. Dans ce contexte, nous accordons une grande valeur aux travaux de l'OSCE que nous considérons comme un exemple des potentialités positives de la coopération interrégionale, régionale et sous-régionale pour la promotion de la stabilité entre les nations et les peuples.

Dans le contexte du respect des principes et des normes du droit international, de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples, le dialogue et la coopération à tous les niveaux régionaux contribuent à la réalisation d'un monde plus sûr et plus harmonieux.

Nous estimons également que l'interaction de ce type d'organisation avec l'ONU, et avec le Conseil de sécurité en particulier, dans les domaines relevant de sa compétence permet de mieux comprendre des situations spécifiques. De tels échanges permettent de promouvoir des démarches globales en matière de sécurité, en y intégrant les aspects humains, politiques, économiques, environnementaux et militaires propres aux dynamiques régionales.

En ce qui concerne la coopération avec l'ONU, nous nous félicitons de la contribution de la Mission de l'OSCE au Kosovo à la mise en œuvre du mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Nous aurons l'occasion d'aborder ce point de l'ordre du jour demain, mais il me semble opportun de saluer les efforts régionaux qui contribuent à réaliser des progrès dans des domaines d'intérêt commun, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, nous nous félicitons de l'engagement ferme exprimé par le Ministre lituanien, s'agissant du rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans la lutte contre le terrorisme. Dans la mesure où les entités régionales appuient

résolument les cadres et stratégies internationaux de lutte contre ce fléau transnational dans toutes ses manifestations, nous pourrons utiliser plus efficacement les instruments internationaux applicables. De la même manière, nous notons avec intérêt l'intention de l'OSCE de renforcer son appui aux efforts déployés sous l'égide des Nations Unies pour la stabilisation de l'Afghanistan, en vue de faire face, en coordination avec les autorités nationales, aux menaces transnationales qui pourraient émaner du territoire de ce pays. La Colombie saisit cette occasion pour exprimer sa solidarité envers le peuple afghan et se déclarer prête à faire part de ses expériences dans la lutte contre ces menaces.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance de promouvoir des échanges plus fluides entre l'OSCE et les autres organisations régionales, y compris l'Organisation des États américains, comme l'a indiqué le Ministre. Manifestement, la prospérité, la démocratie et la paix ont tout à gagner du dialogue et de l'adhésion interrégionale à la valeur fondamentale de la sécurité.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Ministre lituanien des affaires étrangères, S. E. M. Audronius Ažubalis, et le félicite à l'occasion de son accession aux fonctions de président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je voudrais assurer le Ministre que le Portugal appuie pleinement ses efforts visant à promouvoir le programme de l'OSCE, ainsi que les efforts déployés par la Lituanie pour que les trois dimensions des activités de l'Organisation progressent de façon équilibrée. Je remercie également le Ministre de son exposé très détaillé, dans lequel il a énoncé les priorités de la Lituanie pour l'OSCE en 2011.

Le Portugal accueille avec satisfaction le processus de suivi à la Déclaration d'Astana, qui fera fond sur les discussions productives menées dans le cadre du processus de Corfou pour un dialogue sur la sécurité européenne dans les régions euro-atlantique et eurasienne. La Déclaration finale d'Astana présente très clairement les acquis de l'OSCE dans toutes les dimensions de son action et décrit les tâches à accomplir pour renforcer et préserver le legs de l'OSCE – la notion d'une sécurité globale, coopérative et indivisible –, dont le lancement des travaux d'élaboration d'un plan national.

Le Portugal se félicite de l'intention qu'a la présidence de l'OSCE de privilégier des mesures concrètes relatives aux questions régionales, à l'alerte rapide, à la prévention des conflits, à la maîtrise des armements, ainsi que les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité et les dimensions économiques et humaines. À cet égard, je voudrais souligner l'importance que le Portugal attache à la promotion d'une coopération étroite entre l'OSCE et d'autres organisations internationales.

Nous attachons une importance particulière à la valeur ajoutée que les activités de l'ONU et de l'OSCE peuvent s'apporter mutuellement dans plusieurs régions. Par exemple, une coopération étroite entre l'OSCE et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale est cruciale pour désamorcer les tensions dans cette région complexe et mérite tout notre soutien.

Je voudrais faire brièvement référence à certains des principaux points du programme de la présidence, qui ont tous trait au renforcement de la coopération entre l'OSCE et l'ONU.

Premièrement, en ce qui concerne la dimension humaine – élément essentiel du concept global de sécurité de l'OSCE –, nous nous félicitons de la réaffirmation explicite des engagements fondamentaux relatifs à la protection des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que de l'accent mis sur une meilleure mise en œuvre de ces engagements. C'est un objectif auquel nous attachons beaucoup d'importance et nous nous réjouissons de constater qu'il est la plus grande priorité de l'OSCE pour cette année.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'appui de la présidence lituanienne au redoublement des efforts visant à briser l'impasse dans le domaine de la maîtrise des armes classiques en Europe et de son engagement à faire progresser le régime de renforcement de la confiance et de la sécurité de l'OSCE, si important.

Troisièmement, nous sommes conscients de la menace à la sécurité que les conflits prolongés et non réglés dans l'espace de l'OSCE continuent de représenter. En fait, ces conflits constituent toujours un obstacle à la réalisation de l'objectif de l'OSCE de créer un espace eurasien stable, pacifique et prospère. Il s'agit d'un domaine dans lequel la coopération entre l'ONU et l'OSCE est à la fois utile et indispensable, comme cela a été démontré par leur participation conjointe aux pourparlers de Genève.

Quatrièmement, la lutte contre les menaces transnationales, telles que le terrorisme, la traite des êtres humains et le trafic de drogue, ainsi que les progrès réalisés par l'OSCE en matière de cybersécurité, sont des domaines au sujet desquels il existe un consensus assez général. À mesure que ces menaces évoluent, les outils dont nous disposons pour y faire face doivent également évoluer. Dans ce contexte également, l'interaction entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'OSCE pourrait s'avérer très utile. La conférence organisée conjointement en juillet 2010 sur la coopération internationale face à la criminalité en Asie centrale et en Afghanistan est un exemple significatif à cet égard.

Cinquièmement, s'agissant de la non-prolifération dans le cadre de l'application de la résolution 1540 (2004), nous pouvons également explorer de nouvelles formes de coopération entre l'ONU et l'OSCE.

Je tiens également à rappeler les contributions concrètes et spécifiques de l'Union européenne aux travaux de l'OSCE dans tous ces domaines, sur les plans aussi bien conceptuel qu'opérationnel, et toujours sur la base d'un appui ferme à la notion de sécurité globale. À cet égard, nous nous réjouissons particulièrement d'apprendre que pour les deux prochaines années, deux membres de l'Union européenne, la Lituanie et l'Irlande, assureront la présidence de l'Organisation.

Pour terminer, je tiens à redire que le Portugal a toute confiance dans le leadership lituanien. Nous continuerons d'aider la Lituanie, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à faire face aux défis anciens et nouveaux et à renforcer les liens de coopération entre l'OSCE et l'ONU.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi m'associer à mes collègues pour remercier le Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Audronius Ažubalis, de son exposé très complet sur les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et ses priorités pour les mois à venir.

L'Inde appuie le rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et leur coopération avec les Nations Unies, conformément au Chapitre VIII de la Charte. L'Article 54 de la Charte invite ces organisations à tenir pleinement au courant le Conseil de sécurité de leurs activités pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'exposé du Président en exercice de l'OSCE.

Le Ministre Ažubalis a évoqué un large éventail de questions, dont plusieurs concernant notre voisinage immédiat ou plus lointain. Tout naturellement, ce sont des questions qui intéressent beaucoup notre délégation. Nous nous félicitons des activités menées par l'OSCE en vue de promouvoir la sécurité dans ses dimensions politiques, militaires, économiques, environnementales et humaines. Elle a traité de nombreuses préoccupations liées à la sécurité, notamment la maîtrise des armements, les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, les droits de l'homme, les minorités nationales, la démocratisation, les stratégies de maintien de l'ordre, la lutte contre le terrorisme et les problèmes économiques et environnementaux. Ces mesures ont considérablement contribué à gérer et à résoudre certains des problèmes les plus importants qui se posent dans le monde de l'après-guerre froide.

Les pays de l'Asie centrale et de l'Europe de l'Est ont particulièrement bénéficié de la coopération avec l'OSCE. Au cours des 10 dernières années environ, l'OSCE a sensiblement étendu ses activités dans notre région, dans le cadre des Partenaires asiatiques pour la coopération et du Groupe de contact asiatique. Les conférences organisées chaque année dans des domaines comme la sécurité humaine, la coopération régionale et la sécurité globale en Asie centrale, la lutte contre les trafics et la traite et l'application des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité prises par l'OSCE dans l'Asie du Nord-Est constituent des activités importantes. Nous nous félicitons de la coopération de l'OSCE avec le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dont l'Inde est membre, sur les questions liées au renforcement de la confiance et à la diplomatie préventive. Nous sommes également favorables au partenariat de l'OSCE avec l'Afghanistan en matière de gestion de la sécurité aux frontières, ainsi qu'au déploiement d'une équipe d'assistance électorale pour les scrutins organisés dans ce pays.

Nous souhaitons plein succès à l'OSCE dans ses efforts et dans les activités qu'elle organise en faveur de la compréhension mutuelle et pour consolider la paix et la sécurité au sein de ses membres et des pays partenaires. Nous adressons aussi nos meilleurs vœux à la présidence lituanienne de l'OSCE et, en la personne de son Ministre des affaires étrangères, M. Ažubalis.

Nous espérons que l'OSCE poursuivra sous sa direction l'important travail qu'elle accomplit.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint à celles qui l'ont précédée pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Audronius Ažubalis. Nous tenon à le remercier de son exposé sur les activités de l'OSCE.

La semaine dernière, nous avons entendu un exposé présenté par la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur la coopération de l'Union européenne avec l'ONU (voir S/PV.6477), à l'occasion duquel nous avons réaffirmé notre ferme conviction que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité constituait une priorité absolue. Nous saluons tous les efforts en ce sens.

Notre appui à ce type d'initiatives procède de la conviction qu'une coopération étroite entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales contribue à renforcer le multilatéralisme. L'Article 54 du Chapitre VIII de la Charte, en application duquel l'OSCE présente un exposé au Conseil aujourd'hui, envisageait une solide coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Toutefois, nous sommes conscients que chaque organisation régionale est unique en son genre, de par les défis particuliers qu'elle doit relever dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et la manière dont elle fait face à ces menaces. De plus, nous ne pensons pas que les efforts déployés par les organisations régionales exonèrent le Conseil de ses responsabilités de garant de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte. Ils sont plutôt complémentaires. L'exposé que vient de nous présenter le Président en exercice le confirme bien.

Nous avons pris acte avec satisfaction des défis que l'OSCE aide à relever, du Kosovo à l'Asie centrale, en passant par la République de Moldova et le Haut-Karabakh. Nous nous félicitons de la mise en commun des données d'expérience entre l'OSCE et d'autres organisations régionales, en particulier l'Union africaine, et nous espérons que cette coopération se renforcera.

Pour terminer, nous tenons à assurer l'OSCE de notre appui à toutes ces initiatives.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite remercier le Ministre des affaires étrangères de Lituanie, M. Ažubalis, de l'exposé qu'il a présenté au nom de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La Chine attache une grande importance à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité, dans l'exercice de sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales, a besoin de l'important soutien et de la coopération des organisations régionales et sous-régionales. Le Conseil et ces organisations devraient, notamment, jouer de leurs atouts respectifs afin d'œuvrer de façon complémentaire à leur objectif commun de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'OSCE représente en Europe une importante organisation régionale dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle est également un important partenaire de l'ONU. Nous saluons son travail dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des différends par la médiation, de la consolidation de la paix après un conflit et de la lutte contre le terrorisme.

Nous encourageons l'OSCE à continuer de mettre à profit ses atouts particuliers en jouant un rôle positif dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales. Nous appuyons également les initiatives de l'ONU et du Conseil de sécurité en vue d'une coopération plus pragmatique et plus efficace avec l'OSCE, dans le respect des dispositions de la Charte des Nations Unies, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité régionales.

Mme Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères lituanien, M. Audronius Ažubalis, et je le remercie de son exposé détaillé et très complet. Je voudrais lui adresser nos félicitations ainsi qu'à son pays pour son accession cette année à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Les séances d'information du Conseil, où nous sommes régulièrement conviés à entendre un exposé du Président en exercice de l'OSCE, soulignent

l'importance d'un partenariat efficace entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans la lutte contre les menaces nouvelles et changeantes qui pèsent sur la sécurité internationale.

Instaurer durablement un climat de sécurité globale fait partie de nos intérêts stratégiques communs, comme des objectifs de l'OSCE. Forte de ses 56 États participants, l'OSCE est une instance largement représentative et crédible avec laquelle chaque État entretient des relations actives fondées sur ses propres intérêts. Ce type d'instances présente un certain nombre d'avantages politiques et diplomatiques en ce qu'elles permettent aux États de régler aussi bien des questions internes que des questions d'intérêt commun.

En outre, les États membres peuvent engager le dialogue sur la sécurité et la coopération en Europe sur un pied d'égalité. En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, nous continuerons de défendre les mêmes priorités dans le cadre des activités de l'OSCE, en mettant principalement l'accent sur la lutte contre le terrorisme, la maîtrise des armements, la protection des droits de l'homme et des minorités, la liberté des médias, la traite des personnes, la corruption et toutes autres formes d'activités criminelles.

De plus, nous saluons dans l'OSCE et soutenons une instance et une organisation ayant vocation à prévenir précocement tous les conflits. Nous sommes pleinement déterminés à contribuer activement à la prévention précoce et à la neutralisation des situations risquant de déboucher sur un conflit dans la région de l'OSCE.

Enfin, je voudrais évoquer brièvement le Sommet de l'OSCE tenu à Astana en décembre. Ce sommet n'a fait que confirmer la sensibilisation des membres aux problèmes urgents que rencontrent les pays, telles, notamment, les menaces transnationales comme le terrorisme et les trafics. Nous savons que l'OSCE est l'une des instances qui se prêtent à l'analyse de ces questions et à la recherche de solutions. Le Sommet a également ouvert de nouvelles voies de coopération à long terme entre les États membres et il a permis aux États d'exprimer leurs attentes, élevées, s'agissant des nouvelles décisions importantes à prendre pour faciliter cette coopération.

En outre, l'adoption de la Déclaration commémorative d'Astana (voir A/65/668) a confirmé une fois de plus la démarche globale de l'OSCE en matière de sécurité, fondée sur la confiance et la transparence. La Bosnie-Herzégovine appuie énergiquement cette démarche, ainsi que les initiatives conjointes des États membres visant à établir solidement la confiance et à améliorer la sécurité en Europe.

Pour conclure, je voudrais encore une fois souligner l'importance d'un nouveau renforcement de la coopération entre l'OSCE et l'ONU, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et y encourager ces deux organisations.

M. Bonne (France) : Je salue à mon tour la présence au Conseil du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Audronius Ažubalis, Ministre des affaires étrangères de Lituanie. Nous souscrivons aux priorités d'action qu'il a annoncées et nous nous félicitons de son intention de renforcer encore les liens de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE.

Les 56 États participants de l'OSCE partagent un même objectif de sécurité régionale, mais aussi de développement économique et humain et de respect des droits de l'homme. Le Sommet d'Astana, qui s'est tenu début décembre 2010, a réaffirmé ces objectifs communs et a ouvert la voie à de nouvelles coopérations.

L'OSCE et l'ONU peuvent être complémentaires dans bien des domaines, que M. Ažubalis vient d'évoquer : menaces transversales, lutte contre la criminalité organisée, sécurité énergétique, lutte contre le terrorisme, liberté d'expression et liberté des médias, autant de défis qui mobilisent également l'ONU. Le Secrétaire général de l'OSCE viendra d'ailleurs présenter les activités de cette organisation la semaine prochaine devant le Comité contre le terrorisme. C'est là un exemple concret de coopération et d'échanges dans un domaine d'intérêt commun.

Nos deux organisations ont également beaucoup à échanger pour que leurs efforts dans certaines régions se conjuguent. Le Ministre lituanien a évoqué tout à l'heure l'Afghanistan, pays voisin de plusieurs États participants de l'OSCE, avec lequel l'Organisation met en œuvre une action de surveillance des frontières. Dans les Balkans, l'OSCE poursuit son travail de soutien à la Mission des Nations Unies au Kosovo. L'Asie centrale a également pris une grande importance dans l'action de l'OSCE, qui y compte aujourd'hui cinq missions. La connaissance de terrain qu'elle y a acquise lui a permis de réagir efficacement

à la crise qui a secoué le Kirghizstan en juin 2010, de concert avec l'ONU et aussi l'Union européenne. La présidence lituanienne souhaite consacrer des efforts à la lutte contre les menaces transversales en Asie centrale, initiative régionale que nous approuvons et qui pourra se coordonner avec l'action des organisations internationales spécialisées. Nous sommes en particulier tout à fait en faveur d'un renforcement de la coopération avec le centre de prévention des conflits de l'ONU.

L'OSCE et l'ONU ont cependant vu aussi certains de leurs efforts communs contrariés. Les missions de l'OSCE et des Nations Unies ont ainsi été forcées de quitter la Géorgie à la suite de la guerre de l'été 2008, alors que leur présence jouait en faveur de la stabilité. La situation en Géorgie reste préoccupante, en particulier en Abkhazie et en Ossétie du Sud; elle l'est aussi dans l'ensemble du Caucase. Nous appelons donc tous les acteurs de la région à s'abstenir d'actions qui risquent de déstabiliser le fragile équilibre qui règne et poursuivrons nos efforts, dans le cadre des discussions de Genève, pour progresser vers une solution pacifique du conflit géorgien.

La situation en Biélorussie est aussi pour nous particulièrement préoccupante depuis les élections présidentielles de décembre. Nous avons assisté à des attaques contre la liberté de la presse, contre les principes démocratiques de base; de nombreux opposants ont été arrêtés. La décision des autorités biélorusses de fermer le bureau de l'OSCE à Minsk est très dommageable pour la promotion des valeurs de l'Organisation, qui sont celles auxquelles la Biélorussie a souscrit. Ensemble, nous devons continuer à appeler cet État à respecter les droits de l'homme et les droits civils et politiques en particulier.

L'OSCE couvre un vaste espace qui partage des valeurs communes qu'il convient de préserver et de renforcer. Elle constitue un modèle unique de coopération fondée sur la conviction que la sécurité de l'Europe va de pair avec la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Sur ce point, nous saluons l'engagement de la Lituanie à promouvoir le pluralisme des médias et la prévention des crimes de haine dans le cadre de la dimension humaine de l'Organisation. Les États participants ont pris des engagements importants tels que le respect de l'intégrité territoriale des États, le règlement pacifique des différends, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Nous devons tous nous y tenir. Ce sont d'ailleurs également les principes fondamentaux de notre organisation.

En tant qu'État participant de l'OSCE, nous souhaitons qu'elle développe ses liens avec d'autres organisations régionales et internationales, ainsi qu'avec l'Union européenne. La coopération avec l'Union européenne est déjà très bonne; elle peut encore se renforcer. Comme l'OSCE, l'Union européenne est en effet présente dans les Balkans, dans le Caucase, en Asie centrale, où elle joue un rôle important. Des centaines de conseillers européens, de policiers, de juges sont déployés dans ces régions pour renforcer les capacités locales. Plus les interactions entre les différentes organisations régionales, chacune porteuse d'expériences et d'expertises spécifiques, seront importantes, plus nous serons, ensemble, utiles aux pays bénéficiant de cette présence. Nous souhaitons donc à la Lituanie une présidence de l'OSCE réussie et formons le vœu que les relations entre nos deux organisations continuent de s'approfondir.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Je tiens à me joindre aux orateurs précédents pour souhaiter chaleureusement la bienvenue dans cette salle à S. E. M. Audronius Ažubalis, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères de la Lituanie. Je le remercie de son exposé détaillé qui passe en revue les priorités de l'OSCE sous la présidence de son pays. Je voudrais aborder deux points parmi les priorités de la présidence lituanienne, à savoir le règlement des conflits prolongés et le renforcement de la réponse de l'OSCE face à des menaces transnationales.

Pour ce qui est du règlement des conflits prolongés, ma délégation partage les vues de la présidence de l'OSCE, à savoir réaliser des avancées dans la résolution de ces conflits, d'une part, pour éviter que leur prolongement ne contribue à l'insécurité et, d'autre part, pour réduire les coûts occasionnés par leur poursuite. Dans ce sens, nous saluons les efforts de l'OSCE visant à relancer les négociations à « 5+2 » afin de résoudre le conflit en Transnistrie, au Moldova, et ce dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldova.

Le renforcement des organisations régionales en vue de les rendre plus opérationnelles et plus aptes à faire face aux diverses crises doit demeurer au centre de nos priorités. C'est pourquoi nous nous félicitons de

la prise en compte de cette préoccupation par l'OSCE, par le biais de ses organes, mécanismes et institutions spécialisées. En outre, nous sommes d'avis qu'un système d'alerte rapide pour déceler les signes avant-coureurs de potentiels conflits participe, à notre sens, à une meilleure manière de prévenir les conflits aux conséquences incalculables, tant sur le plan humain que du point de vue matériel et financier. Nous sommes également d'avis avec la présidence lituanienne qu'une alerte rapide doit être sous-tendue par une capacité et une volonté manifestes d'agir dans les délais.

Dans cette perspective, les mécanismes mis en place par certaines organisations régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à l'effet de prévenir et de résoudre les conflits, notamment le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale et le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, gagneraient à bénéficier de la riche expérience de l'OSCE. De même, la Force africaine en attente, dont les différentes composantes sont basées dans les cinq sous-régions du continent, pourrait, dans son opérationnalité, s'appuyer sur l'expertise de l'OSCE. Nous sommes encouragés par l'engagement de la présidence lituanienne en faveur de la poursuite et du renforcement de la coopération entre l'OSCE et d'autres organisations régionales dans le monde, telles que l'Union africaine.

La contribution de l'OSCE aux efforts des Nations Unies dans la promotion de la paix et de la coopération internationale sur le théâtre des opérations reste éloquente. Il en est ainsi de son engagement au Kosovo, en Géorgie et en Afghanistan, pour ne citer que ces exemples. Nous saluons la vision de la présidence lituanienne, qui est résolue à poursuivre et à renforcer sa coopération avec l'ONU dans la lutte contre d'autres défis à la paix et à la sécurité internationales, tels que le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, le crime organisé ou le trafic des stupéfiants.

Pour conclure, nous renouvelons notre appui à l'action de l'OSCE, ainsi qu'à la feuille de route déclinée par la présidence lituanienne.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Brésil.

Je voudrais souhaiter la bienvenue au Ministre Audronius Ažubalis et le remercier de son exposé. Je le félicite de son accession à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ces fonctions.

Le Brésil est persuadé que les organisations régionales et sous-régionales peuvent grandement contribuer au renforcement du système multilatéral, notamment dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je suis certaine que, sous la présidence lituanienne, le dialogue et la coopération entre l'OSCE et l'ONU pourront aller de l'avant. La collaboration entre l'ONU et l'OSCE est un exemple concret d'un partenariat qui a permis de promouvoir la paix et la sécurité en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale et de lutter contre le terrorisme.

En Afghanistan, l'OSCE s'est activement impliquée dans les efforts visant à promouvoir le dialogue politique, à renforcer les capacités nationales et à appuyer le processus démocratique. Le Brésil note avec satisfaction l'étroite coordination de l'OSCE avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan à cet égard. Nous apprécions l'aide fournie au Gouvernement afghan dans les domaines de la sécurité aux frontières, de la formation de la police et de la lutte contre le trafic de drogues.

Au Kirghizistan, l'OSCE a joué un rôle constructif l'année dernière, en étroite collaboration avec l'ONU et l'Union européenne, dans un environnement politique difficile. Le Brésil salue le travail qui a été accompli, entre autres, pour normaliser la situation dans le pays, assurer la sécurité et la stabilité, aider les victimes de la violence et assister le processus de réconciliation nationale. Grâce à l'engagement actif de la communauté internationale, nous espérons que la population kirghize sera en mesure de surmonter les difficultés actuelles, de renforcer les institutions démocratiques et de créer davantage de possibilités pour le développement socioéconomique.

Je prends note des priorités mises en avant par la Lituanie pour sa présidence de l'OSCE en 2011. Nous nous réjouissons d'apprendre qu'outre les efforts destinés à régler les conflits qui durent depuis longtemps, l'attention se portera sur le renforcement de l'attachement à la démocratie, à l'état de droit et aux droits de l'homme, ainsi que sur les nouveaux moyens de promouvoir la sécurité énergétique, la liberté des médias et l'enseignement de la tolérance. La tolérance et la diversité sont deux traits caractéristiques de la société brésilienne. Ayant accueilli l'année dernière le

Forum de l'Alliance des civilisations à Rio de Janeiro, le Brésil se félicite grandement des initiatives de l'OSCE à cet égard.

Le Brésil appuie lui aussi la vision et les priorités fixées par la Lituanie quant aux travaux de l'OSCE pour l'année en cours et attend avec intérêt la mise en place d'une coopération véritablement fructueuse entre l'ONU et cette organisation.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Ministre Ažubalis pour qu'il réponde aux observations et questions qui ont été formulées.

M. Ažubalis (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement tous les membres du Conseil de leur appui unanime au programme de notre présidence. Il est évident que la volonté politique consolidée de toutes les nations concernées permet de faire progresser les choses. J'espère que les déclarations de soutien qui ont été faites aujourd'hui se traduiront par une solide volonté politique qui débouchera sur des actions concrètes et nous aidera à exécuter notre programme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 35.